
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

13 MARS 2019

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE, FAIT À LUXEMBOURG LE 14 AVRIL
2014, MODIFIANT LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET L'IRLANDE EN VUE
D'ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS
SUR LE REVENU, SIGNÉE À BRUXELLES LE 24 JUIN 1970⁽¹⁾

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°760 (2018-2019) n°1 et 2.

Article unique

Le Protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre la Belgique

et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 24 juin 1970, sortira son plein et entier effet.